

SEMINAIRE DE RECHERCHE



Jean-François GUILLAUME, Professeur
Mohamed NACHI, Professeur

MASTER EN SOCIOLOGIE
Année académique 2017-2018

ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE

SOCI0089-1 Séminaire de recherche, année académique 2017-2018

Durée

Cours et exercices pratiques : 60 heures.

Pratiques réflexives : 1 heure par étudiant.

Nombre de crédits

Master en sociologie, à finalité approfondie	9
Master en sociologie, à finalité spécialisée en immigration studies	9
Master en sociologie, à finalité didactique	9

Coordinateurs

Jean-François Guillaume, Mohamed Nachi

Langue(s) du cours

Langue française

Organisation et évaluation

Cours et exercices pratiques durant toute l'année. Pratiques réflexives au deuxième quadrimestre.

Le *Séminaire de recherche* doit être considéré comme une **activité d'intégration professionnelle** (Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, Chap.IV, art.15 §1^{er} : activités d'apprentissage de certains programmes d'études constituées d'activités liées à l'application des cours, dans un cadre disciplinaire ou interdisciplinaire, qui peuvent prendre la forme notamment de stages, d'enseignement clinique, de travaux de fin d'études, de séminaires, de créations artistiques ou d'études de cas).

A ce titre, il sera réparti sur les deux quadrimestres de l'année académique (Décret du 7 novembre 2013, Chap.III, Art.79 §1^{er}). L'évaluation des acquis des étudiants sera organisée lors de la session de juin et pour ceux des étudiants qui n'auraient pas satisfait aux exigences minimales, lors de la session d'août.

Contenus du cours

La formation dispensée dans le cadre du cours de *Séminaire de recherche* consiste en une initiation au métier de sociologue ou du moins à l'une de ses facettes : le soutien à la décision politique, à travers la collecte et l'analyse de données originales. Les étudiants seront invités dans une première étape à explorer collégalement une demande émanant d'un responsable politique local et à la traduire en termes sociologiques (paradigme constructiviste). Dans une deuxième étape, ils devront collecter des informations au cours d'investigations de terrain. Enfin, ils auront à mettre en forme un plan d'intervention destiné à soutenir un choix politique concernant le problème investigué.

Le problème retenu est extrait d'une situation réelle, mais il est adapté aux besoins de la formation : son envergure reste limitée et les éléments trop techniques en ont été retirés.

Acquis d'apprentissage (objectifs d'apprentissage) du cours

A l'issue du cours, les étudiants doivent être capables d'intégrer les remarques, commentaires, suggestions et/ou questions formulées par un jury de professionnels (diplômés en sociologie ou en sciences sociales) ayant acquis une expertise dans les matières concernées par le problème investigué, dans un dossier personnel qui présente un plan ou un schéma d'intervention destiné à un responsable politique local.

Ce dossier personnel constitue une version améliorée d'un dossier initial qui a été rédigé collectivement, sur la base des réflexions tirées de l'analyse de données originales et de recherches scientifiques.

Les étudiants doivent en outre être capables d'effectuer un retour réflexif sur la démarche adoptée afin d'y déceler les erreurs et à les corriger (« pratiques réflexives »).

Prérequis et corequis

Aucun.

Nous conseillons toutefois aux étudiants inscrits au master en sociologie de suivre le *Séminaire de recherche* avant d'entamer la réalisation de leur travail de fin d'études, dans la mesure où ce séminaire entend les doter d'aptitudes précieuses en matière de problématisation, de collecte et de traitement de données qualitatives et/ou quantitatives.

Activités d'apprentissage prévues et méthodes d'enseignement

Les activités d'apprentissage du *Séminaire de recherche* sont encadrées par les deux enseignants coordinateurs.

Les activités d'apprentissage du *Séminaire de recherche* partent de l'élucidation d'un « problème public », exposé dans un dossier initial qui sera remis à chacun des étudiants.

Les premières séances du *Séminaire de recherche* sont consacrées à l'analyse critique de différents articles présentant le paradigme théorique de référence (constructivisme).

Les séances suivantes sont dédiées à deux tâches essentielles :

1. identifier les acteurs individuels, collectifs et/ou institutionnels concernés par la demande d'intervention soumise aux étudiants.
2. identifier les premières dimensions constitutives de cette demande d'intervention.

Sur base des informations présentes dans le dossier, les étudiants doivent également déterminer si des informations supplémentaires doivent être recueillies avant de s'assurer d'une bonne compréhension du problème. Chacun des étudiants rédige une note de synthèse reprenant les données jugées pertinentes et présentes dans le dossier, précisant les données manquantes, les motifs justifiant leur recueil et la source où elles peuvent être obtenues.

Les notes de synthèse sont discutées et débattues collectivement.

Parallèlement à ce travail de collecte de données supplémentaires, les étudiants doivent réaliser une recherche bibliographique sur la problématique envisagée et des entretiens exploratoires auprès d'experts ou de professionnels ayant à traiter de cette problématique.

Un premier travail de terrain est organisé dans le courant du mois d'octobre.

Les données collectées sont travaillées au cours de plusieurs séances, de façon à déboucher sur une première production collégiale : un dossier présentant l'enjeu majeur sous-jacent à la demande d'intervention. Si plusieurs enjeux étaient identifiés, il s'agirait alors de les hiérarchiser et de justifier la hiérarchisation à laquelle il a été procédé.

Ce dossier doit être réalisé pour le 15 décembre au plus tard. Il est soumis à la lecture critique d'un jury composé du commanditaire de la recherche et de professionnels retenus pour leur expertise dans le domaine investigué.

La deuxième partie du *Séminaire de recherche*, après la session d'examen de janvier, consiste en l'élaboration collégiale d'un plan d'intervention susceptible d'être proposé à un responsable politique local afin d'aborder de façon judicieuse le problème tel qu'il a été préalablement défini.

Un deuxième travail de terrain est organisé dans le courant du 2^{ème} quadrimestre (dates à définir compte tenu de l'avancement des réflexions et des disponibilités des interlocuteurs concernés par le problème investigué).

Le plan d'intervention définitif est rédigé collectivement et est soumis à l'appréciation d'un jury composé de professionnels retenus pour leur expertise dans le domaine investigué.

A l'issue de sa présentation devant ce jury, les étudiants reçoivent un feedback sous la forme de commentaires, questions et critiques. Chacun des étudiants doit alors apprécier lesquels de ces commentaires, questions et critiques doivent être intégrés dans une ultime version du dossier : chacun des étudiants rédige individuellement un plan d'intervention corrigé, amendé ou complété, ainsi qu'un rapport personnel d'analyse réflexive sur l'ensemble des démarches mises en œuvre durant le *Séminaire de recherche*. Il s'agit ici de revenir sur les différentes étapes de la recherche et de la rédaction du plan d'intervention en évaluant la pertinence, l'efficacité, la validité des choix méthodologiques et théoriques qui ont été posés.

Ces deux dossiers (plan d'intervention corrigé et pratiques réflexives) sont présentés et débattus lors d'une entrevue finale avec les enseignants en charge du *Séminaire de recherche*.

Mode d'enseignement

Le *Séminaire de recherche* est organisé sous la forme de séances de travaux pratiques (y compris des investigations de terrain) et de séances de réflexion et d'analyse collégiale de données fournies par les enseignants et de données collectées par les étudiants.

La présence aux différentes séances et aux travaux de terrain est obligatoire, compte tenu de la démarche mise en œuvre.

Lectures recommandées ou obligatoires et notes de cours

Un dossier initial est remis aux étudiants. Ce dossier constitue la base pour le travail individuel et collégial. Les autres références bibliographiques font l'objet d'une démarche de recherche personnelle.

Modalités d'évaluation et critères

Attention !

Une note d'insuffisance grave sanctionnera la prestation de l'étudiant qui :

- **n'a pas pris part aux séances de travail. Les absences devront être limitées (pas plus de trois absences) et dûment justifiées auprès des enseignants responsables du Séminaire de recherche ;**
- **et/ou n'a réalisé aucun des travaux individuels qui sont demandés.**

La prestation de chaque étudiant sera évaluée sur base d'une note de 200 pts répartis comme suit.

Sur 20 pts : Rédaction d'un dossier personnel visant à contextualiser le « problème public ».

Au départ des informations présentes dans le dossier, chaque étudiant est amené à rédiger un rapport qui vise à :

- extraire les informations factuelles qui y sont contenues ;
- déterminer si des informations supplémentaires doivent être recueillies afin de s'assurer de la bonne compréhension du problème posé.

La qualité de ce dossier est appréciée sur base des critères suivants :

- exhaustivité (identification des acteurs concernés par le « problème public » ou la polémique) ;
- actualisation (décrets, règles, règlements,... actualisés) ;
- intégration (différentes thèses en présence, arguments soulevés,...).

Sur 20 pts : Rédaction d'une note synthétique sur les axes essentiels du paradigme de référence.

Au départ de l'orientation générale théorique retenue (Neveu, 1999), d'apports d'articles identifiés dans une recherche bibliographique personnelle et de données collectées lors d'entretiens exploratoires réalisés auprès d'experts et/ou d'intervenants du monde professionnel, chaque étudiant est amené à rédiger un rapport qui vise à proposer une première ébauche de problématisation.

La qualité de ce dossier est appréciée sur base des critères suivants :

- l'exactitude et la précision du contenu sociologique (les notions et/ou paradigmes utilisés sont correctement appréhendés et définis) ;
- la présence de données collectées auprès d'intervenants actifs dans les secteurs d'activités concernés par le problème abordé ;
- le nombre et la pertinence des références bibliographiques retenues, c'est-à-dire la diversification des sources (un dossier thématique d'une revue sera moins satisfaisant qu'une liste d'articles tirée de plusieurs revues) et l'adéquation du contenu des articles en regard de la thématique abordée ;
- la présentation formelle (références complètes, uniformes, soin, clarté, orthographe et syntaxe).

Sur 20 pts : Rédaction d'une note d'orientation collégiale et synthétique.

Au départ des rapports individuels et du feedback que les enseignants formuleront à leur propos, les étudiants rédigeront collégalement d'une note synthétique présentant la façon dont ils entendent aborder le problème investigué. Il ne s'agit pas ici de proposer un plan d'intervention, mais de formuler de la façon la plus claire possible la façon dont l'objet est appréhendé, son orientation théorique. Cette note synthétique n'excède pas 6 pas. Elle est soumise à l'évaluation du jury des professionnels experts.

La qualité de ce dossier est appréciée sur base des critères suivants :

- exactitude et précision du contenu sociologique (les notions et/ou paradigmes utilisés seront correctement appréhendés et définis) ;
- intégration de l'analyse globale (l'évaluation sera plus favorable si le dossier se présente sous la forme d'un texte continu et synthétique, plutôt que comme une succession de propositions sans lien apparent) ;
- la finesse et l'originalité de la problématique présentée.

Sur 60 pts : Rédaction collégiale et présentation d'un plan d'intervention.

La qualité de ce dossier et de la présentation est appréciée par un jury de professionnels experts sur base des critères suivants :

- adéquation et précision de la démarche méthodologique ;
- argumentation des choix méthodologiques ;
- intégration de la démarche méthodologique ;
- finesse et originalité de la démarche ;
- qualité formelle du dossier et de la présentation orale (soin accordé aux supports, orthographe et syntaxe, etc.).

Sur 60 pts : Rédaction d'un plan d'intervention amélioré (travail individuel).

Au départ du dossier présenté devant le jury des professionnels experts et des commentaires, questions, suggestions et/ou demandes de compléments soulevés par ce jury, chaque étudiant rédige une version améliorée de ce plan d'intervention.

La qualité de ce dossier corrigé est appréciée par les enseignants sur la base des critères suivants :

- la correction des éventuelles erreurs qui auraient été pointées par le jury ;
- la présentation générale du dossier (lisibilité, intégration, soin, orthographe, syntaxe) ;
- la pertinence des modifications introduites et la capacité sous-jacente de procéder à une sélection parmi l'ensemble des commentaires formulés à l'issue de la défense.

Sur 20 pts : Rédaction d'une note de pratique réflexive (travail individuel)

Cette note est rédigée à la première personne du singulier : c'est avant tout la capacité individuelle à revenir sur ce qui a été fait qui sera appréciée par les membres de l'équipe pédagogique. Chaque étudiant doit revenir sur les choix théoriques, méthodologiques et techniques qui ont été posés durant ce séminaire et pointer les points forts et les points faibles de la démarche.

La qualité de cette note individuelle est appréciée par les enseignants sur la base des critères suivants :

- la capacité à identifier les choix théoriques, méthodologiques et techniques qui ont été posés (ne pas procéder à un commentaire critique de l'organisation pédagogique du *Séminaire de recherche*) ;
- la pertinence et la cohérence de l'analyse critique, les arguments avancés pour consolider cette analyse ;
- la qualité formelle de cette note (soin, structure, syntaxe et orthographe).

Le dossier corrigé et la note de pratiques réflexives sont présentés et débattus au cours d'une **entrevue finale** et individuelle entre l'étudiant et les deux enseignants en charge du *Séminaire de recherche*.

Stages

Au cours du *Séminaire de recherche*, les étudiants seront amenés à rencontrer des acteurs impliqués par la demande d'intervention formulée par le commanditaire.

Remarques organisationnelles

Contacts

Jean-Francois.Guillaume@ulg.ac.be, M.Nachi@ulg.ac.be

Septembre 2017.

Vous débutez vos activités professionnelles au sein de la SCRL DEFIS (Développement Environnement Formation et Intervention Sociale), établie à Liège mais active au sein des différentes provinces de la Région wallonne. Vous recevez un mail envoyé par Mme Julie Netzer, Déléguée auprès du Service de prévention générale du CAAJ de Vilencourt.

De : NETZER Julie [<mailto:julie.netzer@caaj.cfwb.be>]

Envoyé : mardi 12 septembre 2017 11:57

À : info@defis.be

Objet : Votre expertise pour un projet de participation citoyenne

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ce courrier sur les conseils de Mme Amélie Petitval, Echevine de la Commune de Venfort, qui m'a dit toute la satisfaction qui a été la sienne à la suite de votre intervention dans le cadre d'une démarche de consultation sur un projet de mobilité douce.

Depuis 2012, le CAAJ de Vilencourt mène une réflexion sur la participation citoyenne des jeunes dans leur commune. Il y a quelques mois, nous avons choisi, en concertation avec différents intervenants actifs à Venfort (Maison des jeunes, AMO, Infor Jeunes, bibliothèque, centre culturel, CPAS, école secondaire St Stanislas) de nous centrer sur la participation des jeunes venfortois au projet de réaménagement de la place Arthur Masson située au centre de la localité.

Nous avons procédé à une première consultation des jeunes venfortois : comment voient-ils l'aménagement futur de ce lieu qu'ils fréquentent quotidiennement ?

Lors d'une réunion récente avec M. Yves-Marie Traquet, Echevin en charge entre autres de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, nous avons appris que la commune de Venfort avait adopté un schéma de structure communal. Notre projet centré sur la participation des jeunes est donc en lien étroit avec ce dispositif. Mais nous craignons de nous égarer.

Accepteriez-vous de nous faire profiter de votre expertise et de vos compétences ?

Pourrions-nous convenir d'un rendez-vous pour préciser quelque peu l'objet de notre demande ?

D'avance, un grand merci.

Avec mes salutations cordiales,

Julie NETZER

Conseillère, Service de prévention générale

CAAJ de Vilencourt

GSM : 32 (0) 999.33.22.11

Julie.Netzer@caaj.cfwb.be

Un premier échange téléphonique vous permet de préciser quelque peu l'objet de sa demande.

Mme Julie Netzer vous explique que la section de prévention générale du SAJ de Vilencourt coordonne un projet de participation citoyenne des jeunes venfortois et que ce projet fait suite à une réflexion de plusieurs mois qui a été menée au sein du CAAJ. Pourquoi avoir choisi ce projet ? Parce que la commune de Venfort est « une petite ville à la campagne », qu'elle a connu une forte expansion démographique, que la proportion des jeunes de moins de 18 ans y est particulièrement élevée et que les écoles établies au centre de l'entité accueillent plusieurs centaines d'enfants et de jeunes chaque jour. Et enfin, parce que le projet du CAAJ est soutenu par les responsables politiques locaux : l'Echevine de la jeunesse, Mme Amélie Petitval, participe régulièrement aux réunions du groupe de travail.

Il y a quelques mois, lors d'une des premières réunions, Mme Petitval avait présenté les grandes lignes d'un projet de rénovation de la place Arthur Masson : « Nous allons retirer les voitures ». Alors qu'elle servait jusqu'ici de parking, cette place aurait une autre affectation. « *C'était une belle opportunité pour réfléchir avec les jeunes sur la destination de cette place* », souligne Mme Julie Netzer. En effet, précise-t-elle, la place Arthur Masson est située face à une école secondaire et à une école primaire. Autour de cette place ou à proximité, on trouve aussi les locaux de la Maison des Jeunes, une bibliothèque, un centre sportif, le centre culturel local,... Cette place est bel et bien centrale non seulement pour les jeunes venfortois, mais aussi pour les jeunes provenant d'autres localités qui fréquentent les écoles de Venfort. Elle l'est enfin pour toute la population locale, puisque c'est là qu'a lieu le marché hebdomadaire, les kermesses locales, des manifestations sportives, etc.

Mme Julie Netzer précise qu'une première consultation des jeunes animée par la Maison des jeunes et par un service d'information jeunesse (Infor Jeunes) a été organisée à l'automne 2016. Les jeunes étaient invités à compléter un schéma de la place Arthur Masson en y plaçant ce qu'ils estimaient importants pour eux. « *Nous avons constaté que deux choses revenaient souvent : un skatepark et un kebab... Mais il se pourrait bien que les résultats aient été un peu tronqués, parce que ce sont surtout des jeunes qui fréquentent la MJ et des élèves de St Stanislas qui ont fait part de leur avis. Nous voudrions vraiment associer les jeunes de différents milieux qui vivent à Venfort. La participation citoyenne ne doit pas être que l'affaire de quelques-uns* », ajoute-t-elle. Elle vous avoue aussi que la suite de la consultation n'a pas rencontré les résultats escomptés : « *Nous voulions associer les jeunes ou du moins certains jeunes, à l'analyse des données récoltées lors de la consultation. Mais le jour de cette réunion – c'était un mercredi après-midi –, aucun jeune ne s'est présenté...* ».

Pourquoi faire appel à DEFIS ? C'est sur les conseils de l'Echevine Amélie Petitval, en charge notamment de la jeunesse et de l'environnement à Venfort, qu'elle a contacté l'équipe de DEFIS. Mme Petitval lui a expliqué la démarche proposée en juin 2017 par DEFIS dans le cadre d'un projet de consultation de la population venfortoise sur des projets de mobilité douce. Elle avait été très sensible au plan d'intervention qui lui avait été présenté. Mme Julie Netzer souhaiterait qu'une démarche semblable soit mise en œuvre, pour que le projet de participation citoyenne ne s'essouffle pas et pour que des actions concrètes soient mises en œuvre assez vite.

« *Je peux mettre à votre disposition ce qui a déjà été fait : les PV des réunions de travail, les résultats de la consultation des jeunes venfortois. Je vous envoie par mail le tout premier dossier réalisé par le CAAJ ainsi qu'un document de travail qui nous a permis de dégager des axes plus concrets pour un projet de participation citoyenne* », signale-t-elle, tout en soulignant, avec une pointe d'inquiétude : « *Ce qui me tracasse un peu, c'est la conjonction de plusieurs projets à Venfort : un PCDR, le schéma*

de structure communal... Je crains que notre projet ne soit absorbé ou occulté par ces programmes qui sont beaucoup plus lourds et plus ambitieux. Mais cela dit, les jeunes ne sont pas toujours consultés... ».

« En tout cas, conclut-elle, ce projet peut compter sur des partenaires motivés : la MJ, le service Infor Jeunes, le PCS, la bibliothèque, le centre culturel et la Commune avec Mme Petitval. C'est parfois un peu plus compliqué avec St Stanislas, mais je pense qu'on pourra convaincre des profs de monter dans ce projet ».

A l'issue de ce premier échange, vous convenez d'un rendez-vous. Il vous faut à présent préparer cette première rencontre dans la perspective d'une intervention sur le terrain...

Qu'allez-vous faire ?

De : NETZER Julie [<mailto:julie.netzer@caaj.cfwb.be>]

Envoyé : jeudi 14 septembre 2017 09:10

À : info@defis.be

Objet : Les documents sollicités

Madame, Monsieur,

Comme promis, les deux documents qui pourront vous servir pour mieux connaître l'objet du projet de participation publique des jeunes.

Bien à vous,

Julie NETZER

Conseillère, Service de prévention générale

CAAJ de Vilencourt

GSM : 32 (0) 999.33.22.11

Julie.Netzer@caaj.cfwb.be

-  Art et participation publique des jeunes.docx
-  Participation des jeunes CAAJ Vilencourt 2012.docx
-  Participation des jeunes CAAJ Vilencourt 2012.pdf